

## MUSIQUE ATTRACTIVES ET RECREATIVES

**VALIDITE : 2024**

### DOMAINE D'APPLICATION :

- Séances à l'aide d'un ou plusieurs musiciens à l'exclusion des réveillons de fin d'année et repas en musique.
- Séances à l'aide d'un ou plusieurs chanteurs (KARAOKE).
- Séances à l'aide d'un DJ.
- Séances à l'aide de diffusions de playlists.
- Entrée libre.
- Ce barème inclut également les fêtes champêtres, les fêtes d'été et les fêtes populaires en plein air.
- Si le cachet total des artistes est supérieur à 1 200 €, le barème « Concert » est appliqué.

### TARIFICATION :

- Forfait par séance (TVA 3% en sus)

NOMBRE DE PERSONNES	VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE ET JOUR DE FETE	DU LUNDI AU JEUDI
Jusqu'à 100	28 €	14 €
De 101 à 200	56 €	28 €
De 201 à 300	82 €	41 €
De 301 à 400	110 €	55 €
De 401 à 500	138 €	69 €
De 501 à 600	166 €	83 €
De 601 à 700	194 €	97 €
De 701 à 800	222 €	111 €

- À partir de 801 personnes, une majoration de 20 € est appliquée pour chaque tranche de 100 personnes supplémentaires.